



Avis tiers détenteurs sur compte bancaire

Par **darkvador53**, le **26/02/2010 à 18:31**

Bonjour, Suite à des difficultés financières passagères je n'ai pas pu payer la totalité des mes impôts sur le revenu pour l'année 2008. Lorsque j'ai reçu mon avis d'imposition j'ai versé aux impôts 1/3 de ce que je leur devait, ainsi je leur doit encore 679 €.

Cependant le 9 février 2010 j'ai reçu un avis à tiers détenteurs sur mon compte bancaire courant, celui-ci étant à découvert l'avis n'a pas abouti.

Ayant a priori 2 mois pour contester, j'avais donc l'intention de payer la totalité début mars directement au guichet mais entre temps le 24 février 2010 j'ai reçu un autre avis à tiers détenteurs sur tout les comptes cette fois, mais mes autres comptes sont vides aussi.

Est-ce normal de recevoir un deuxième avis 15 jours après un 1er avis ?

Si je paye la totalité début Mars, que ce passera t-il ?

Peuvent t-ils recourir à la saisie sur salaire dans 15 jours ou entre temps ?

Puis-je éventuellement profiter de l'article L-247 du livre des procédures fiscales afin d'obtenir une remise partielle ou totale ?

Merci

Cordialement